

Europäisches Patentamt European Patent Office Office européen des brevets



(11) **EP 0 663 154 B1**

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:18.02.1998 Bulletin 1998/08 (51) Int. Cl.⁶: **A43B 5/04**

(21) Numéro de dépôt: 94117913.7

(22) Date de dépôt: 14.11.1994

(54) Chaussure de ski à inclinaison de tige variable

Schischuh mit veränderlicher Schaftneigung Skiboot with variable flex of the cuff

(84) Etats contractants désignés: AT CH DE FR IT LI

(30) Priorité: 12.01.1994 FR 9400402

(43) Date de publication de la demande: 19.07.1995 Bulletin 1995/29

(73) Titulaire: Salomon S.A. 74370 Metz-Tessy (FR)

(72) Inventeurs:

Paris, Jean
F-74320 Sevrier (FR)
Chemello, Jean-Pierre

F-74940 Annecy-le-Vieux (FR)

(56) Documents cités:

EP-A- 0 358 599 EP-A- 0 364 398 CH-A- 682 621 DE-A- 1 951 758

FR-A- 2 682 859

EP 0 663 154 B1

Description

La présente invention concerne une chaussure de ski alpin comportant une base de coque rigide surmontée d'une tige qui présente une partie antérieure et une partie postérieure obtenues en une ou plusieurs pièces, la partie postérieure de ladite tige étant au moins partiellement pivotante dans le sens postéro-antérieur et/ou antéro-postérieur par rapport à la base de coque et comportant un dispositif de verrouillage et de déverrouillage par rapport à la base de coque.

Un tel dispositif est accessible de l'extérieur de la chaussure par l'intermédiaire d'un organe de commande, la position de verrouillage de ce dernier, correspondant à une position d'avancée initiale de référence réglable, à partir de laquelle la tige est susceptible de se débattre angulairement selon une amplitude prédéterminée par rapport à la base de coque.

La demande de brevet français n° 2 020 726 enseigne d'obtenir un tel réglage angulaire de la tige par rapport à la base de coque grâce à une languette métallique, fixée sur la tige, et dont l'extrémité libre est pourvue d'une dent d'ancrage destinée à coopérer au choix avec un quelconque de plusieurs logements réalisés dans une plaquette rapportée sur la face externe de la base de coque.

Selon ce brevet, trois logements successifs correspondants à la dent d'ancrage sont disposés sur la plaquette verticalement et sensiblement dans l'axe médian de celle-ci; ainsi, selon que la dent d'ancrage est insérée dans un logement plus ou moins haut, la tige de la chaussure s'incline plus ou moins vers l'avant, c'est-àdire que sa position d'avancée initiale par rapport à la base de coque est plus ou moins importante. Toujours selon ce brevet, les trois logements successifs sont situés entre deux logements oblongs, ou rainures latérales, également réalisés sur la plaquette et aussi destinés à recevoir la dent d'ancrage; ainsi, lorsque le skieur souhaite une certaine liberté de pivotement de la tige, notamment pour la marche, il engage au choix la dent d'ancrage dans l'un de ces logements oblongs.

Dans ce dispositif, la languette métallique d'actionnement et la plaquette sont disposées à l'extérieur de la tige et de la base de coque, et constituent des proéminences inesthétiques. De plus, lors du déverrouillage de la languette en vue de faciliter la marche, notamment en plaçant la dent d'ancrage dans l'un des logements oblongs latéraux, rien ne permet au skieur de retrouver automatiquement la position d'avancée initiale de la tige avant déverrouillage.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant des moyens de réglage de l'avancée de la tige, simples et efficaces, offrant des positions positives à celle-ci, et lui permettant également de retrouver une position choisie, automatiquement en cas de déverrouillage, puis de redéverrouillage successifs.

Il a également été recherché par l'invention d'obte-

nir un dispositif de réglage dans lequel les moyens qu'il met en oeuvre sont à la fois inamovibles et imperdables ainsi que facilement accessibles, en vue de leur réglage par une seule et même pièce.

A cet effet, l'invention concerne une chaussure du type précité se caractérisant en ce que le dispositif de verrouillage en position et de déverrouillage est constitué par un organe à positions multiples susceptible d'être déplacé angulairement autour d'un axe longitudinal de la base de coque dans un logement correspondant co-axial ménagé dans la partie postérieure de celle-ci, et comportant une pluralité de trous excentrés radialement par rapport à son centre virtuel selon des valeurs de rayons différentes, de manière à ce que l'un de ces trous, choisi en fonction de l'angle d'avancée initiale souhaité de la tige, puisse être amené dans un axe vertical pour coıncider avec un doigt de verrouillage solidaire de la tige, et pouvant être actionné de l'extérieur à travers la paroi de celle-ci par l'organe de commande pour coopérer positivement avec ledit trou choisi de l'organe à positions multiples dans une phase active de la pratique du ski ou en être désolidarisé dans une phase de repos ou de marche.

Préférentiellement, ce dispositif est disposé dans la zone inférieure de la partie postérieure de la tige correspondant au talon, de manière à laisser la partie supérieure de celle-ci libre pour d'autre fonctions.

Selon un autre avantage de l'invention, le dispositif de verrouillage et de déverrouillage permet aussi bien une flexion avant de la tige à partir du point de réglage choisi qu'une prise d'appui arrière.

D'autres modes particuliers de réalisation selon l'invention sont indiqués dans les revendications 2 à 10.

L'invention sera mieux comprise et d'autres caractéristiques de celle-ci seront mises en évidence à l'aide de la description qui suit, en référence aux dessins schématiques annexés, illustrant, à titre d'exemple non limitatif, comment l'invention peut être réalisée et dans lesquels :

La figure 1 est une vue de côté d'une chaussure de ski dont une partie, en coupe verticale, montre des moyens de réglage de l'avancée de la tige, selon l'invention, représentés en position de verrouillage. Les figures 2 et 3 sont des vues à plus grande échelle et en coupe partielle d'une chaussure selon la figure 1, montrant respectivement la tige de celleci verrouillée selon des positions d'avancée maximum et minimum.

La figure 4 est une vue en coupe partielle d'une chaussure selon les figures 1 à 3, dont la tige déverrouillée est ouverte par basculement de sa partie postérieure vers l'arrière.

Les figures 5, 6, 7, représentent un organe de réglage du dispositif de verrouillage et de déverrouillage selon trois positions de réglage d'avancée de la tige respectivement maximum, intermédiaire et minimum.

40

La figure 8 est une vue de détail, en perspective éclatée, de l'organe de réglage, montrant son montage sur la partie postérieure de la base de coque. La figure 9 est une vue de détail, en perspective éclatée, de l'organe extérieur de commande en verrouillage-déverrouillage de la tige.

Conformément à l'invention, la chaussure de ski 1 comporte une tige 2 présentant une partie antérieure 3, et une partie postérieure 4 ou capot arrière, et une base de coque 5 à laquelle la partie postérieure 4 de la tige 2 est reliée par l'intermédiaire de rivets 6, la partie antérieure 3 de la tige 2 étant constituée par le prolongement des flancs de la partie postérieure 4 qui se recouvrent. Il est évident que la partie antérieure peut aussi être constituée par une manchette tel que cela est connu dans les chaussons à entrée arrière traditionnelles, la partie postérieure 4 constituant alors le capot arrière de fermeture de la tige.

Un système de serrage et de fermeture de la tige 2 sur le bas de jambe du skieur comporte, de manière connue en soi, un levier tendeur 8 qui assujetti en tension un élément de traction tel qu'une boucle à câble 9 entourant partiellement la tige 2 à sa partie antérieure 3 pour être mis sous tension par ledit levier 8 fixé par exemple sur les ailes latérales venues du capot arrière

Conformément à l'invention, le dispositif de verrouillage et de déverrouillage 10, désigné globalement, est constitué par un organe à positions multiples 11 susceptible d'être déplacé angulairement autour d'un axe longitudinal XX' de la base de coque 5 dans un logement correspondant co-axial 12 ménagé dans la partie postérieure 5a de celle-ci, et comportant une pluralité de trous 13A, 13B, 13C, excentrés radialement par rapport à son centre virtuel "0" selon des valeurs de rayons r, r1, r2, différentes (visibles sur les figures 5 à 7), de manière à ce que l'un de ces trous 13A, 13B, 13C, choisi en fonction de l'avancée initiale souhaitée de la tige 2, puisse être amené dans un axe vertical Y, Y' pour coincider avec un doigt de verrouillage 14 solidaire de la tige 2, et pouvant être actionné de l'extérieur à travers la paroi de celle-ci par l'organe de commande 15 pour coopérer positivement avec ledit trou choisi 13A, 13B, 13C, de l'organe à positions multiples 11 dans une phase active de pratique du ski ou en être désolidarisé dans une phase de repos ou de marche.

Selon le présent exemple de réalisation, l'organe à positions multiples 11 est une platine de forme cylindrique apte à tourillonner librement dans le logement 12 de la base de coque 5, de forme correspondante.

La platine 11 comporte un épaulement périphérique 16 définissant avec une contre-plaque rapportée 17 une rainure 18 apte à coopérer avec une collerette de forme correspondante 19 bordant le logement 12 de la base de coque 5. Ainsi, la platine 11 est rendue solidaire de la base de coque 5 dans son sens longitudinal et donc imperdable.

Comme le montre la figure 2, l'actionnement en rotation de la platine 11 en vue de son réglage angulaire est obtenu dans cet exemple de réalisation par l'intermédiaire d'un outil 20, tel qu'une lame de tournevis engagée dans une fente centrale 21 de ladite platine 11.

Comme le montre particulièrement bien les figures 5, 6 et 7, la platine 11 comporte des moyens d'indexation 22 selon une position choisie, constitués par un organe élastique 23 disposé dans un évidement périphérique 24 de son logement 12, et par un bossage 25 qui, agissant tangentiellement, est apte à coopérer avec au moins un embrèvement correspondant 26 ménagé sur la périphérie de ladite platine 11, de manière à ce que chacun des trous 13A, 13B, 13C, puisse se trouver tour a tour dans l'axe vertical YY' pour coincider avec le doigt de verrouillage 14 selon une position choisie I, II, III.

Selon le présent exemple, la platine 11 comporte trois embrèvements 26 déterminant trois points d'indexation disposés à 120° les uns des autres et correspondant à trois positions de réglage I, II, III, de la tige 2, données par les trois trous de réglage 13A, 13B, 13C, également disposés à 120° les uns des autres, mais décalés de 60° par rapport auxdits points d'indexation.

Selon un perfectionnement de l'invention, chacune des positions d'avancée I, II, III, de la tige 2 par rapport à la base de coque 5 est matérialisée par des repères 27, 28, 29, pratiqués sur celle-ci, comme illustré schématiquement sur les figures 1, 2, 3 et 4.

Ainsi, pour une avancée maximum de la tige 2 selon la position I, par rapport à son axe vertical, l'arête inférieure 4<u>a</u> de la partie postérieure 4 de la tige 2 se trouve en regard du repère 27, le doigt 14 étant alors en position de verrouillage dans le trou 13A situé dans l'axe vertical Y, Y', de la partie 11, c'est-à-dire le plus éloigné de son centre virtuel 0 (fig 2 et 5).

De même, pour une avancée de la tige 2 selon la position II, l'arête inférieure 4<u>a</u> de la partie postérieure 4 de la tige 2 se trouve, en regard du repère 28, le doigt 14 étant alors dans le trou 13B amené dans l'axe vertical Y-Y' (fig 6) après avoir fait tourner la platine 11 de 120° autour de son axe X-X' par l'intermédiaire de l'outil 20.

Enfin, pour une avancée minimum de la tige 2, selon la position III, l'arête inférieure 4<u>a</u> de la partie postérieure 4 de la tige 2 se trouve en regard du repère 29, le doigt 14 étant alors dans le trou 13C amené dans l'axe vertical Y-Y' (fig 3, 7), après rotation de la platine 11 de 120° autour de son axe X-X' par l'intermédiaire de l'outil 20.

Bien entendu, chacun des réglages qui viennent d'être énumérés, selon les positions I, II, ou III à obtenir, est effectué après déverrouillage du doigt 14 par l'intermédiaire de lever 15.

Comme illustré à la figure 9 en particulier, le doigt de verrouillage 14 est lié et articulé avec le lever 15 par l'intermédiaire d'un axe d'articulation 30 traversant à la 10

25

fois des trous transversaux correspondants 31 et 32, du levier 15, et du doigt 14.

L'axe 30 est articulé par ses extrémités 30<u>a</u> et 30<u>b</u> dans deux logements 33 et 34 réalisés sur les joues latérales 35, 36, d'une chape 37 rendue solidaire par 5 tous moyens connus tels que vis, colle, etc..., de la partie postérieure 4 de la tige 2.

La chape 37 comporte un trou central 38 en vis-àvis duquel est mis en coïncidence le trou 13A, 13B, 13C, choisi de la platine 11 précitée, de manière à y faire pénétrer ledit doigt 14 après avoir traversé un trou 39 de la partie postérieure 4 de la tige 2.

Par ailleurs, l'organe de commande 15 du doigt de verrouillage 14 comporte des moyens de rappel dans la position active I, II, ou III, choisie avant une phase de repos ou de marche, permettant de retrouver ladite position active, automatiquement par action en verrouillage sur l'organe de commande 15 et pivotement de la tige 2 de la chaussure pour mettre en vis-à-vis ledit doigt 14 avec le trou 13A, 13B, ou 13C, situé dans l'axe vertical Y-Y'.

Dans ce mode de réalisation, les moyens de rappel de l'organe de commande 15 sont constitués par des ressorts 40 agissant de manière permanente sur le doigt de verrouillage 14.

Ces ressorts de rappel 40 sont logés dans les logements 33 et 34 de la chape 37, en l'occurrence des lumières oblongues borgnes du côté extérieur, avec toutefois une ouverture débouchante de montage, de manière à ce que lesdits ressorts 40 y soient emprisonnés et exercent une force de rappel élastique sur les extrémités 30a et 30b de l'axe 30 logé de part et d'autre de ces lumières 33 et 34.

De cette manière, lorsque après une phase active de ski (fig 2 ou 3) l'utilisateur déverrouille la tige 2 par basculement du levier 15 (fig 4) pour marcher ou se reposer, il s'en suivra, après avoir ramené le levier 15, un réenclenchement automatique du doigt 14 dans le trou 13A, 13B ou 13C, se trouvant à ce moment là dans l'axe vertical YY', correspondant à la dernière position I, II ou III, de la tige 3, et cela par action des ressorts 40 sur l'axe 30 du doigt 14, selon l'axe longitudinal XX'. Il résulte de ce fonctionnement que le dispositif selon l'invention mémorise la dernière position active.

Bien entendu, de nombreuses variantes de réalisation peuvent être imaginées tout en restant dans le même concept inventif. C'est ainsi par exemple que l'organe à positions multiples pourra être une platine de forme carrée susceptible d'être positionnée autour de l'axe longitudinal X'-X par rotations successives de 90°, ou encore triangulaire par rotation de 120° autour du même axe. Dans ces deux cas de construction envisagés, il est évident que les logements pratiqués dans la base de coque seront de forme correspondantes.

Revendications

1. Chaussure de ski alpin (1) comportant une base de

coque rigide (5) surmontée d'une tige (2) qui présente une partie antérieure (3) et une partie postérieure (4) obtenues en une ou plusieurs pièces, la partie postérieure (4) de ladite tige (2) étant au moins partiellement pivotante dans le sens postéro-antérieur et/ou antéro-postérieur par rapport à la base de coque (5) et comportant un dispositif de verrouillage et de déverrouillage de la tige (2) par rapport à la base de coque (5), accessible de l'extérieur de la chaussure (1) par l'intermédiaire d'un organe de commande (15), la position de verrouillage de ce dernier, correspondant à une position d'avancée initiale de référence réglable, à partir de laquelle la tige (2) est susceptible de se débattre angulairement selon une amplitude prédéterminée par rapport a la base de coque (5),

caractérisée en ce que le dispositif (10) de verrouillage en position et de déverrouillage est constitué par un organe à positions multiples (11) susceptible d'être déplacé angulairement autour d'un axe longitudinal (XX') de la base de coque (5) dans un logement correspondant co-axial (12) ménagé dans la partie postérieure (5a) de celle-ci, et comportant une pluralité de trous (13A, 13B, 13C) excentrés radialement par rapport à son centre virtuel (0) selon des valeurs de rayons (r, r1, r2) différentes, de manière à ce que l'un de ces trous (13A, 13B, 13C), choisi en fonction de l'avancée initiale souhaitée de la tige (2), puisse être amené dans un axe vertical (Y, Y') pour coïncider avec un doigt de verrouillage (14) solidaire de la tige (2), et pouvant être actionné de l'extérieur à travers la paroi de celle-ci par l'organe de commande (15) pour coopérer positivement avec ledit trou choisi (13A, 13B, 13C) de l'organe à positions multiples (11) dans une phase active de la pratique du ski ou en être désolidarisé dans une phase de repos ou de marche.

- 2. Chaussure selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'organe à positions multiples (11) est une platine de forme cylindrique apte à tourillonner librement dans le logement (12) de la base de coque (5), de forme correspondante.
 - 3. Chaussure selon la revendication 2, caractérisée en ce que la platine (11) comporte un épaulement périphérique (16) définissant avec une contre-plaque rapportée (17) une rainure (18) apte à coopérer avec une collerette de forme correspondante (19) bordant le logement (12) de la base de coque (5), de manière à être rendue solidaire de celle-ci dans son sens longitudinal et donc imperdable.
- 55 4. Chaussure selon la revendication 2 ou 3, caractérisée en ce que l'actionnement en rotation de la platine (11) en vue de son réglage angulaire est obtenu par l'intermédiaire d'un outil (20) engagé

15

25

30

45

dans une fente centrale (21) de ladite platine (11).

- 5. Chaussure selon la revendication 2 à 4, caractérisée en ce que la platine (11) comporte des moyens d'indexation (22) selon une position choisie, constitués par un organe élastique (23) disposé dans un évidement périphérique (24) de son logement (12), et par un bossage 25 qui, agissant tangentiellement, est apte à coopérer avec au moins un embrèvement correspondant (26) ménagé sur la périphérie de ladite platine (11), de manière à ce que chacun des trous (13A, 13B, 13C) puisse se trouver tour à tour dans l'axe vertical (YY') pour coïncider avec le doigt de verrouillage (14) selon une position choisie (I, II, III).
- 6. Chaussure selon la revendication 5, caractérisée en ce que la platine (11) comporte trois points d'indexation déterminés par trois embrèvements (26) disposés à 120° les uns des autres, correspondant à trois positions de réglage (I, II, III) de la tige (2), données par les trois trous de réglage (13A, 13B, 13C) également disposés à 120° les uns des autres, mais décalés de 60° par rapport auxdits points d'indexation.
- 7. Chaussure selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispositif de verrouillage est disposé dans la zone inférieure de la partie postérieure (4) de la tige (2).
- 8. Chaussure selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que chacune des positions d'avancée (I, II, III) de la tige (2) par rapport à la base de coque (5) est matérialisée par des repères (27, 28, 29) pratiqués sur celle-ci.
- 9. Chaussure selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'organe de commande (15) du doigt de verrouillage (14) comporte des moyens de rappel (40) dans la position active (I, II ou III) choisie avant une phase de repos ou de marche, permettant de retrouver ladite position active, automatiquement par action en verrouillage sur l'organe de commande (15).
- 10. Chaussure selon la revendication 9, caractérisée en ce que les moyens de rappel (40) de l'organe de commande (15) sont constitués par des ressorts de rappel agissant de manière permanente sur le doigt 50 de verrouillage (14).

Claims

Alpine ski boot comprising a rigid shelf base (5) overlaid by an upper (2) which has a front portion (3) and a rear portion (4) obtained in one or several pieces, the rear portion (4) of said upper (2) being

at least partially pivotal in the rear-to-front and/or front-to-rear direction with respect to the shell base (5) and including a device for latching and unlatching the upper (2) with respect to the shell base (5), accessible from the exterior of the boot (1) via a control member (15), the latched position of the latter, corresponding to an initial adjustable reference advance position, from which the upper (2) is capable of an angular clearance along an amplitude predetermined with respect to the shell base (5),

characterized in that the latching and unlatching device (10) is constituted by a multiposition member (11) capable of being displaced angularly about a longitudinal (XX') of the shell base (5) in a corresponding co-axial housing (12) arranged in the rear portion (5a) of the latter, and comprising a plurality of orifices (13A, 13B, 13C) radially offcentered with respect to its virtual center (0), according to different radius values (r, r1, r2), such that one of these orifices (13A, 13B, 13C), chosen as a function of the desired initial advance of the upper (2), can be brought into a vertical axis (YY') in order to coincide with a latching finger (14) affixed to the upper (2), and can be activated from the exterior through the wall of the latter by the control member (15) in order to cooperate positively with said chosen orifice (13A, 13B, 13C) of the multiposition member (11) during an active phase of skiing or separated therefrom during a resting or walking phase.

- 2. Boot according to claim 1, characterized in that the multi-position member (11) is a cylindrical plate adapted to swivel freely in the housing (12) of the shell base (5), of a corresponding form.
- 3. Boot according to claim 2, characterized in that the plate (11) comprises a peripheral shoulder (16) defending, together with an attached counterplate (17), a groove (18) adapted to cooperate with a flange (19) of a corresponding from bordering the housing (12) of the shell base (5), in such a way that it is affixed to the latter in a longitudinal direction and therefore cannot be lost.
- 4. Boot according to claims 2 or 3, characterized in that the rotational movement of the plate (11) in view of its angular adjustment is obtained via a tool (20) engaged in a central slit (21) of said plate (11).
- 5. Boot according to claim 2-4, characterized in that the plate (11) comprises indexation means (22) according to a chosen position, constituted by a elastic member (23) located in a peripheral recess (24) of its housing (12), and by a bump (25) that, acting tangentially, is adapted to cooperate with at least one corresponding recess (26) arranged on the periphery of said plate (11), such that each of

10

15

25

the orifices (13A, 13B, 13C) can be located in turn in the vertical axis (YY') to coincide with the latching finger (14) according to a chosen position (I, II, III).

- **6.** Boot according to claim 5, characterized in that the 5 plate (11) comprises three indexation points determined by three recesses located 120° from one another, corresponding to three adjustment positions (I, II, III) of the upper (2), provided by the three adjustment orifices (13A, 13B, 13C) also located 120° from each other, but offset by 60° with respect to said indexation points.
- 7. Boot according to one of the preceding claims, characterized in that the latching device is located in the lower zone of the rear portion (4) of the upper (2).
- 8. Boot according to one of the preceding claims, characterized in that each of the advance positions (I, II, III) of the upper (2) with respect to the shell base (5) is denoted by reference marks (27, 28, 29) carved into the latter.
- 9. Boot according to one of the preceding claims, characterized in that the control member (15) of the latching finger (14) comprises return means (40) in the active position (I, II, or III) chosen prior to a resting or walking phase, allowing resumption of said active portion automatically by a latching action on the control member (15).
- 10. Boot according to claim 9, characterized in that the return means (40) of the control member (15) are constituted by return springs acting in a permanent 35 manner on the latching finger (14).

Patentansprüche

1. Alpinskischuh (1), der eine steife Schalenbasis (5) aufweist, die durch einen Schaft (2) überhöht ist, der einen vorderen Teil (3) und einen hinteren Teil (4) aufweist, die aus einem oder mehreren Teilen erhalten sind, wobei der hintere Teil (4) des Schaftes (2) zumindest teilweise schwenkbar in der Richtung von hinten nach vorne und/oder von vorne nach hinten bezüglich der Schalenbasis (5) ist, und eine Vorrichtung zum Verriegeln und zum Entriegeln des Schaftes (2) bezüglich der Schalenbasis (5) aufweist, auf die von außen des Schuhes (1) mit Hilfe einer Betätigungseinrichtung (15) zugegriffen werden kann, wobei die Verriegelungsposition dieser letzteren einer Referenzposition des anfänglichen Nachvornegehens entspricht, die einstellbar ist, und ausgehend voll der der Schaft (2) dazu in der Lage ist, winklig gemäß einem bezüglich der Schalenbasis (5) vorbestimmten Ausmaß auszuschlagen.

dadurch gekennzeichnet, daß

die Vorrichtung (10) zum Verriegeln in einer Position und zum Entriegeln durch eine Einrichtung mit mehreren Positionen (11) gebildet ist, die dazu in der Lage ist, winklig um eine longitudinale Achse (XX') der Schalenbasis (5) in einer entsprechenden koaxialen Aufnahme (12) verschoben zu werden, die in dem hinteren Teil (5a) derselben ausgenommen ist, und eine Vielzahl von Löchern (13A, 13B, 13C) aufweist, die radial bezüglich ihres virtuellen Zentrums (0) gemäß unterschiedlichen Radiuswerten (r, r1, r2) exzentrisch sind, so daß nur eines dieser Löcher (13A, 13B, 13C), das in Abhängigkeit von dein erwünschten anfänglichen Nachvornegehen des Schaftes (2) gewählt ist, in eine vertikale Achse (Y, Y') gebracht werden kann, um mit einem Verriegelungsfinger (14) zusammenzufallen, der fest mit dem Schaft (2) verbunden ist und von außen über die Wand derselben durch die Betätigungseinrichtung (15) betätigt werden kann, um positiv mit dem ausgewählten Loch (13A, 13B, 13C) der Einrichtung mit mehrfachen Positionen (11) in einer aktiven Phase des Skifahrens zusammenzuwirken oder davon in einer Phase der Ruhe oder des Gehens entfernt zu werden.

- Schuh gemäß Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Einrichtung mit mehrfachen Positionen (11) eine Platine mit einer zylindrischen Form ist, die dazu in der Lage ist, frei in der Aufnahme (12) der Schalenbasis (5), die eine entsprechende Form aufweist, zu drehen.
- Schuh gemäß Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Platine (11) eine periphere Schulter (16) aufweist, die mit einer angesetzten Gegenplatte (17) eine Rille (18) definiert, die dazu in der Lage ist, mit einem Kragen (19), der eine entsprechende Form aufweist, zusammenzuwirken, der die Aufnahme (12) der Schalenbasis (5) umgibt, so daß er fest mit derselben in ihrer longitudinalen Richtung verbunden und daher unverlierbar ist.
- Schuh gemäß Anspruch 2 oder 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Betätigung in Rotation der Platine (11) im Hinblick auf ihre winklige Einstellung mit Hilfe eines Werkzeuges (20) erhalten ist, das in einem zentralen Schlitz (21) der Platine (11) im Eingriff ist.
- Schuh gemäß Anspruch 2 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß die Platine (11) Indizierungseinrichtungen (22) gemäß einer gewählten Position aufweist, die durch eine elastische Einrichtung (23) gebildet sind, die in einer peripheren Aussparung (24) ihrer Aufnahme (12) angeordnet ist, und durch einen Buckel (25), der tangential wirkt und dazu in der Lage ist, mit zumindest einem entsprechenden

Versatz (26) zusammenzuwirken, der auf der Peripherie der Platine (11) ausgenommen ist, so daß jedes der Löcher (13A, 13B, 13C) sich nacheinander in der vertikalen Achse (YY') befinden kann, um mit dem Verriegelungsfinger (14) gemäß einer 5 gewählten Position (I, II, III) zusammenzufallen.

- 6. Schuh gemäß Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Platine (11) drei Indizierungspunkte aufweist, die durch drei Versätze (26) bestimmt 10 sind, die um 120° voneinander entsprechend der drei Einstellpositionen (I, II, III) des Schaftes (2) versetzt angeordnet sind, die durch die drei Einstelllöcher (13A, 13B, 13C) gegeben sind, die gleichfalls um 120° versetzt voneinander aber um 15 60° bezüglich der Indizierungspunkte verschoben angeordnet sind.
- 7. Schuh gemäß einem der vorangehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Verriege- 20 lungsvorrichtung in dem unteren Bereich des hinteren Teiles (4) des Schaftes (2) angeordnet ist.
- Schuh gemäß einem der vorangehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß jede der Positionen des Nachvornegehens (I, II, III) des Schaftes (2) bezüglich der Schalenbasis (5) durch Kennzeichnungen (27, 28, 29) markiert ist, die auf denselben ausgeführt sind.
- 9. Schuh gemäß einem der vorangehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Betätigungseinrichtung (15) des Verriegelungsfinger (14) Einrichtungen (40) zum Zurückholen in die aktive Position (I, II oder III) aufweist, die vor einer Phase der Ruhe oder des Gehens ausgewählt ist, was erlaubt, die aktive Position automatisch durch eine Verriegelungsbetätigung auf die Betätigungseinrichtung (15) wiederzufinden.
- 10. Schuh gemaß Anspruch 9, dadurch gekennzeichnet, daß die Rückholeinrichtung (40) der Betatigungseinrichtung (15) durch Rückholfedern gebildet sind, die auf permanente Weise auf den Verriegelungsfinger (14) wirken.

50

30

40

45

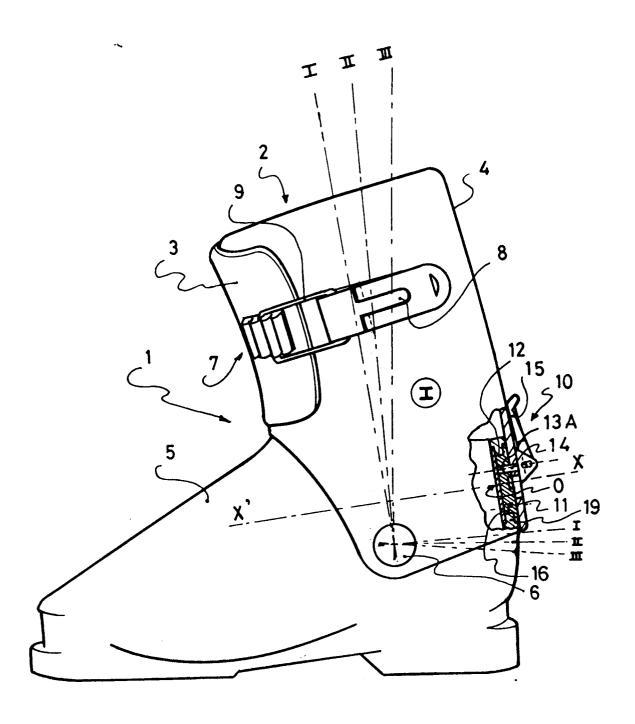


Fig. 1

